



assistance lors de la convocation de l'inspecteur du travail

Par **paulinette**, le **28/12/2012 à 13:12**

Bonjour, la médecine du travail m'a rendu "inapte à tous poste" dans mon entreprise et je suis convoquée à l'inspection du travail pour l'enquête contradictoire, sur la demande d'autorisation de me licencier faite par mon employeur (j'ai 19 ans ancienneté et suis déléguée du personnel depuis presque 3 ans) Je ne veux et surtout ne peux plus travailler la bas et j'espère que l'inspecteur du travail va accepter mon licenciement.

question : Pensez vous qu'il soit mieux pour moi de me faire assister par mon avocat ou par un représentant de mon syndicat ?

Je me sens d'y aller toute seule et je crains que l'inspecteur "s'offusque" de cette assistance. Je ne sais pas quoi faire, je crains tellement que le licenciement soit refusé. Je sais que l'inspecteur peut "se protéger" d'un éventuel recours de ma part en cas d'autorisation de me licencier.

J'ai besoin de rebondir et tourner la page, sans passer par la démission.

Qu'en pensez vous ?

merci de me faire partager votre avis

Par **P.M.**, le **28/12/2012 à 13:42**

Bonjour,

La Médecine du Travail ne vous a pas rendue inapte mais le Médecin du Travail a constaté votre inaptitude à tous postes dans l'entreprise...

Il n'est pas prévu a priori que vous puissiez vous faire assister lors de l'enquête préliminaire par l'Inspecteur du Travail et je ne vois pas ce que vous pouvez craindre de sa part...